

Comment bénéficiaire de la Bourse au Permis ?

La Ville de Béthune propose une aide financière pour les Béthunois qui souhaitent passer leur permis de conduire. Cette aide est ouverte sans limite d'âge.



Le dispositif Bourse au Permis

Parce que le permis de conduire est souvent indispensable à l'obtention d'un emploi, la Ville de Béthune a mis en place un dispositif d'aide : la Bourse au Permis. Ce dispositif finance 80 % du coût total de la formation. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à effectuer 50h de bénévolat pour la Ville, le plus souvent au bénéfice des associations béthunoises.

Sous quelles conditions bénéficiaire de la Bourse au Permis ?

Depuis 2018, la Bourse au Permis n'est plus soumise à une limite d'âge. Tout Béthunois de plus de 18 ans peut donc profiter de ce dispositif.

Les conditions requises sont les suivantes :

- > Avoir 18 ans
- > Être Béthunois depuis au moins un an à la date du dépôt de dossier,
- > Avoir une situation sociale, professionnelle et /ou scolaire visant à l'insertion,
- > Avoir un projet, une motivation dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire,
- > Pour les personnes ayant déjà été inscrites dans une auto-école, transmettre obligatoirement le « relevé d'information intégral » avec le numéro de dossier personnel inscrit au Fichier National des Permis de Conduire (faire la demande directement en sous-préfecture de Béthune).
- > Pour les moins de 25 ans, avoir effectué sa journée de défense et de citoyenneté (JDC)
- > Pour les moins de 21 ans, il faut être titulaire de l'ASSR2

Que finance la ville de Béthune ?



SOURD OU MALENT



1 CLIC

La formation au permis de conduire comprend :

- > les frais de dossier,
- > les cours théoriques sur le code de la route (4h obligatoires par semaine) et les thèmes de la sécurité routière, les 2 redevances à l'épreuve théorique du permis de conduire,
- > 30 heures de conduite,
- > 2 présentations à l'épreuve pratique du permis de conduire.

La Ville finance 80 % du montant global de la formation. **Les 20 % restent à charge du bénéficiaire.**

Comment être candidat à la Bourse au Permis ?

Les inscriptions au dispositif ont lieu au mois de septembre, pour une durée de 2 semaines.

Le dossier est à retirer au Point Information Jeunesse de Béthune (Médiathèque Elie Wiesel) ou à l'Hôtel de Ville.

Vous pouvez constituer votre dossier individuellement ou en liaison avec une structure partenaire de l'action (PIJ, Mission Locale , Passeport formation...).

Ce dossier doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :

- > Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire),
- > Les motivations pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.
- > Les dossiers seront examinés par une commission technique et sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Les pièces à fournir

À ce dossier plusieurs pièces doivent être jointes :

- > Le dossier de candidature (avec votre situation familiale et vos motivations)
- > L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du foyer
- > Les 3 derniers bulletins de salaire et votre contrat de travail (si vous êtes salarié)
- > Un justificatif de toutes ressources (Pôle emploi, RSA, pension, CAF)
- > Un relevé d'identité bancaire à votre nom
- > Une copie recto-verso de votre carte d'identité, ou de votre titre de séjour, en cours de validité
- > Deux photos récentes
- > La dernière quittance de loyer et la copie du bail

- > Un certificat d'hébergement précisant la date d'arrivée à Béthune et la copie recto-verso de la carte d'identité de l'hébergeant
- > Un extrait du casier judiciaire B3 (ou justificatif de demande en cours). Vous pouvez faire la demande par internet (www.cjn.justice.gouv.fr) ou par courrier (Casier Judiciaire National - 44317 NANTES Cedex 3)
- > L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière - ASSR 2, obligatoire pour les personnes de moins de 21 ans
- > L'attestation JDC (Journée de défense et de citoyenneté), obligatoire pour les personnes de moins de 25 ans
- > Un « relevé d'information intégral » si vous avez déjà été inscrit dans une auto-école



Session 2025

Le retrait des dossiers d'inscription se fera au PIJ (Médiathèque Elie Wiesel), ou à l'**Hôtel de Ville**.

- > Du 7 au 31 janvier 2025, les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h pour l'Hôtel de Ville et les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h pour le PIJ